

Chef d'équipe de prévention et de sécurité

RNCP30695 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	344t
Code(s) ROME	K2503, K2502
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	24/05/2021

Certificateur(s)

AXELM CONSEILS · SIRET : 82981595000029<https://si-groupe.com/>**SECURITE INCENDIE IDF · SIRET : 50905949900038**

Partenaires habilités

4 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 4 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
GOLDEN FRANCE FORMATION	84965763000026	Former
SELVA FORMATION	85328086500017	Former
SI. PARIS EST	88785851200023	Former
SI.REGION PACA	88383015000024	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le (la) Chef d'équipe de prévention et de sécurité (CEPS) prépare la mission en fonction des contraintes et des obstacles du terrain, répartit le travail de l'équipe placés sous sa responsabilité directe, suit la réalisation des objectifs, en vérifie la qualité en respect du Livre VI « Activités privées de sécurité » du code de la sécurité intérieure, de ses arrêtés et ses décrets d'applications.

Il encadre, coordonne les missions d'équipe et manage les agents du service de sécurité qui sont placés sous sa responsabilité et son commandement.

Le CEPS est chargé du :

Management de l'équipe de sécurité

Direction du poste de sécurité en situations de crises planifications de l'activité du poste et de son suivi

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités attestées :

- Préparer les missions en fonction des contraintes et des obligations de prestation,
 - Répartir les postes et missions en fonction des compétences et points forts de chacun ;
- Recruter les agents destinés aux exigences d'un site ;
- Former des nouveaux agents sur le site ;
- Organiser des manœuvres et exercices afin d'assurer le maintien des connaissances ;

Mettre en place les mesures nécessaires à l'entretien élémentaire des moyens et matériels concourant à la sécurité de l'établissement ;

Contrôler les missions effectuées par ses agents ainsi que la bonne tenue des postes respectifs et veille au port de la tenue réglementaire,

Animer les réunions d'informations liées à la sécurité du site.

Diriger le poste de sécurité en situation de crise et prendre les décisions nécessaires ;

- Gérer les situations conflictuelles entre agents ;
 - Gérer les situations conflictuelles sur site ;
 - Communiquer avec les forces de l'ordre et secours extérieurs lors de leurs intervention ;
 - Apporter conseils techniques au chef d'établissement en matière de réglementations applicables, afin que les obligations soient respectées
 - Procéder à l'analyse de risque sur le terrain et participe à la rédaction du document unique et du plan
- Mettre en place un plan de formation adapté incluant les recyclages obligatoires ;
- Planifier les agents sur site (visite médicale, horaires de travail, horaires de pause, congés payés, formations initiales, recyclages...) ;
 - Rédiger le cahier de consignes et procédures d'urgences types adaptées au site (alerte à la bombe, inondation, flagrant délit...) ;
 - Veiller à leur bonne compréhension des consignes et de leurs applications ;
 - Veiller au suivi des procédures administratives (main courante, permis de feu, compte-rendu...) ;
 - Mettre en place le parcours de ronde afin de faire paramétrer le logiciel de ronde.
 - Suivre la réalisation des objectifs et le respect d'une mission de qualité ;
 - Veiller au respect des normes de sécurité en vigueur ainsi que de l'hygiène et de la sécurité du travail ;
 - Veiller au bon déroulement des contrôles d'accès et des palpations de sécurité réalisées lors de certaines missions de surveillance ;
 - Veiller au respect du livre VI du code de la sécurité intérieure, de ses arrêtés et ses décrets d'applications ;
 - Veiller aux accréditations des agents de sécurité en matière de palpation de sécurité formations obligatoires aux modules complémentaires et recyclages.

Blocs de compétences

RNCP30695BC01 — Direction du poste de sécurité en situations de crises

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences attestées :

Diriger le poste de sécurité en situation de crise et prendre les décisions nécessaires ;

Gérer les situations conflictuelles entre agents ;

Gérer les situations conflictuelles sur site ;

Communiquer avec

les forces de l'ordre et secours extérieurs lors de leurs intervention ;

Apporter conseils techniques au chef d'établissement en matière de réglementations applicables, afin que les obligations soient respectées;

Procéder à l'analyse de risque sur le terrain et participe à la rédaction du document unique et du plan de prévention.

Modalités d'évaluation :

Mise en place d'une situation professionnelle

Une attestation sera délivrée suite à la validation ce bloc d'activité

RNCP30695BC02 — Management de l'équipe de sécurité

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences attestées :

Préparer les missions en fonction des contraintes et des obligations de prestation,

Répartir les postes et missions en fonction des compétences et points forts de chacun ;

Recruter les agents destinés aux exigences d'un site ;

Former des nouveaux agents sur le site ;

Organiser des manœuvres et exercices afin d'assurer le maintien des connaissances ;

Mettre en place les mesures nécessaires à

l'entretien élémentaire des moyens et matériels concourant à la sécurité de l'établissement ;
Contrôler les missions effectuées par ses agents ainsi que la bonne tenue des postes respectifs et veille au port de la tenue réglementaire,
Animer les réunions d'informations liées à la sécurité du site.
Modalités d'évaluation :
Mise en place d'une situation professionnelle
Une attestation sera délivrée suite à la validation ce bloc d'activité

RNCP30695BC03 — Planifications de l'activité du poste et de son suivi

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences attestées :

Mettre en place un plan de formation adapté incluant les recyclages obligatoires ;
Planifier les agents sur site (visite médicale, horaires de travail, horaires de pause, congés payés, formations initiales, recyclages...) ;
Rédiger le cahier de consignes et procédures d'urgences types adaptées au site (alerte à la bombe, inondation, flagrant délit...) ;
Veiller à leur bonne compréhension des consignes et de leurs applications ;
Veiller au suivi des procédures administratives (main courante, permis de feu, compte-rendu...) ;
Mettre en place le parcours de ronde afin de faire paramétrer le logiciel de ronde.

Modalités d'évaluation :

Création de documents, avec la mise en place d'une situation professionnelle
Une attestation sera délivrée suite à la validation ce bloc d'activité

RNCP30695BC04 — Gestion de l'application de la législation sur la sécurité des biens et des personnes

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences attestées :

Suivre la réalisation des objectifs et le respect d'une mission de qualité ;
Veiller au respect des normes de sécurité en vigueur ainsi que de l'hygiène et de la sécurité du travail ;
Veiller au bon déroulement des contrôles d'accès et des palpations de sécurité réalisées lors de certaines missions de surveillance ;
Veiller au respect du livre VI du code de la sécurité intérieure, de ses arrêtés et ses décrets d'applications ;
Veiller aux accréditations des agents de sécurité en matière de palpation de sécurité formations obligatoires aux modules complémentaires et recyclages.

Modalités d'évaluation :

Questionnaire à Réponses Ouvertes et Courtes par écrit
Une attestation sera délivrée suite à la validation ce bloc d'activité

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Toute entreprise de sécurité privée régie par le Livre VI du Code de la Sécurité Intérieure « Activités privées de Sécurité », et textes affiliés.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ses compétences lui permettent d'assurer les fonctions de Chef d'équipe de tout service de sécurité ou équipe de sécurité, telles :

- Chef d'équipe,
- Chef de poste
- Manager sécurité,
- Planificateur,
- Contrôleur.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- Le code de la sécurité intérieure, livre VI : « Activités privées de Sécurité » et l'ensemble de textes, arrêtés et décrets s'y affairant :
- Arrêtés du 20 mai 2011 et du 10 Juillet 2012 relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés

des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes,

- Décret no 2016-515 du 26 avril 2016 relatif aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité et au Conseil national des activités privées de sécurité,
- Arrêté du 1er juillet 2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées,
- Arrêté du 20 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 1er juillet 2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées,
- Arrêté du 27 Juin 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Le Jury sera composé au minimum de 3 personnes:

1 président : Qui est obligatoirement un(e) Professionnel(le) de la sécurité privée ou publique en activité et ayant 3 ans d'expérience minimum dans sa fonction.

+ 2 Jurys (employeurs et salariés) qui sont tous des professionnels de la sécurité privée ou publique en activité, employeurs ou salariés titulaire d'une des qualifications suivante et n'étant pas intervenu au cours de la formation.

(Ceci en respectant au plus juste la parité Homme/Femme)

- 1 Responsable d'un autre centre de formation,
- 1 à 2 Responsables, Directeurs ou Gérants de sociétés de Sécurité privée ou de Gardiennage en activité, avec 2 ans d'expériences minimum ;
- 1 à 2 Chef d'équipe titulaire du titre CEPS et/ou ayant 2 ans d'expériences minimum dans la fonction de chef d'équipe
- 1 à 2 Formateurs titulaires du titre de moniteur en sécurité et sécurité incendie (MSSI), avec 2 ans d'expériences minimum, (autre que le formateur de la session) ;
- 1 à 2 titulaires de la certification de chef de service sécurité incendie et d'assistance à personnes SSIAP3 à jour de ses recyclages et titulaire de la carte professionnelle ;
- 1 à 2 Officiers de Police Judiciaire (OPJ) ;
- 1 à 2 Sapeurs-pompiers ayant au minimum le grade de sous-officier,

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le Jury sera composé au minimum de 4 personnes :

1 président + 3 Jurys (employeurs et salariés).

Les modes de désignations du président de jury et des 3 autres jurys, se font de manières identiques aux autres cas d'examens hors VAE.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 24/05/2021

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP36407

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://si-groupe.com/nos-formations/formation-ceps/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/30695/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	19
Montant total engagé	23 485 €
Coût moyen par dossier	1 236 €
Durée moyenne	95 h
Période	01/2020 – 05/2021
France compétences	96 %
Reste à charge titulaire	4 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.